

maie réserva 20 pour cent de ladite estimation des revenus, laquelle réserve et toutes sommes, intérêts, et arriérés...

Section 116. Tous contrats pour travaux publics ou pour matériaux et fournitures par le Conseil, excédant cinq cents dollars, seront offerts par le maître de travaux publics, après un avis de dix jours, et adjugés aux mieux offrants...

Section 117. Tous contrats pour travaux publics ou pour matériaux et fournitures par le Conseil, excédant cinq cents dollars, seront offerts par le maître de travaux publics...

Section 118. Tous contrats pour travaux publics ou pour matériaux et fournitures par le Conseil, excédant cinq cents dollars, seront offerts par le maître de travaux publics...

Section 119. Tous contrats pour travaux publics ou pour matériaux et fournitures par le Conseil, excédant cinq cents dollars, seront offerts par le maître de travaux publics...

Section 120. Tous contrats pour travaux publics ou pour matériaux et fournitures par le Conseil, excédant cinq cents dollars, seront offerts par le maître de travaux publics...

Section 121. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que toute corporation existant actuellement et qui a été créée en vertu des lois de cet Etat, par acte spécial et par les lois générales de cet Etat, pour augmenter ou diminuer son capital...

Section 122. Il est, en outre, décrété, etc. Que toutes lois ou parties de lois en conflit avec celle-ci, sont ici révoquées.

Section 123. Il est, en outre, décrété, etc. Que toutes lois ou parties de lois en conflit avec celle-ci, sont ici révoquées.

Section 124. Il est, en outre, décrété, etc. Que toutes lois ou parties de lois en conflit avec celle-ci, sont ici révoquées.

Section 125. Il est, en outre, décrété, etc. Que toutes lois ou parties de lois en conflit avec celle-ci, sont ici révoquées.

Section 126. Il est, en outre, décrété, etc. Que toutes lois ou parties de lois en conflit avec celle-ci, sont ici révoquées.

mentation ou de la diminution proposée des actions, un certificat de procédures sera fait, attestant que l'on s'est conformé à l'obligation de publier les montants des actions du capital de la corporation...

Section 116. Tous contrats pour travaux publics ou pour matériaux et fournitures par le Conseil, excédant cinq cents dollars, seront offerts par le maître de travaux publics...

Section 117. Tous contrats pour travaux publics ou pour matériaux et fournitures par le Conseil, excédant cinq cents dollars, seront offerts par le maître de travaux publics...

Section 118. Tous contrats pour travaux publics ou pour matériaux et fournitures par le Conseil, excédant cinq cents dollars, seront offerts par le maître de travaux publics...

Section 119. Tous contrats pour travaux publics ou pour matériaux et fournitures par le Conseil, excédant cinq cents dollars, seront offerts par le maître de travaux publics...

Section 120. Tous contrats pour travaux publics ou pour matériaux et fournitures par le Conseil, excédant cinq cents dollars, seront offerts par le maître de travaux publics...

Section 121. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que toute corporation existant actuellement et qui a été créée en vertu des lois de cet Etat, par acte spécial et par les lois générales de cet Etat, pour augmenter ou diminuer son capital...

Section 122. Il est, en outre, décrété, etc. Que toutes lois ou parties de lois en conflit avec celle-ci, sont ici révoquées.

Section 123. Il est, en outre, décrété, etc. Que toutes lois ou parties de lois en conflit avec celle-ci, sont ici révoquées.

Section 124. Il est, en outre, décrété, etc. Que toutes lois ou parties de lois en conflit avec celle-ci, sont ici révoquées.

Section 125. Il est, en outre, décrété, etc. Que toutes lois ou parties de lois en conflit avec celle-ci, sont ici révoquées.

Section 126. Il est, en outre, décrété, etc. Que toutes lois ou parties de lois en conflit avec celle-ci, sont ici révoquées.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIFF
VENTES JUDICIAIRES
Vente d'une propriété de valeur améliorée dans le Premier District.

Comme comme les Nos 638 et 642
rue St-James au coin de la rue St-Thomas.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans - No 57,192 - En vertu d'un writ de sale et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire d'entre James B. Meyer et Ernest L. Dargort.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans - No 57,192 - En vertu d'un writ de sale et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire d'entre James B. Meyer et Ernest L. Dargort.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans - No 57,192 - En vertu d'un writ de sale et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire d'entre James B. Meyer et Ernest L. Dargort.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans - No 57,192 - En vertu d'un writ de sale et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire d'entre James B. Meyer et Ernest L. Dargort.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans - No 57,192 - En vertu d'un writ de sale et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire d'entre James B. Meyer et Ernest L. Dargort.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans - No 57,192 - En vertu d'un writ de sale et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire d'entre James B. Meyer et Ernest L. Dargort.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans - No 57,192 - En vertu d'un writ de sale et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire d'entre James B. Meyer et Ernest L. Dargort.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans - No 57,192 - En vertu d'un writ de sale et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire d'entre James B. Meyer et Ernest L. Dargort.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans - No 57,192 - En vertu d'un writ de sale et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire d'entre James B. Meyer et Ernest L. Dargort.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans - No 57,192 - En vertu d'un writ de sale et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire d'entre James B. Meyer et Ernest L. Dargort.

Bulletin Financier.

Mercredi, 21 septembre 1898.
COMPTOIR D'ECHANGE (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Marché de la Nouvelle-Orléans.
COTON.
Marché de la Nouvelle-Orléans.

Marché de la Nouvelle-Orléans.
COTON.
Marché de la Nouvelle-Orléans.

Marché de la Nouvelle-Orléans.
COTON.
Marché de la Nouvelle-Orléans.

Marché de la Nouvelle-Orléans.
COTON.
Marché de la Nouvelle-Orléans.

Marché de la Nouvelle-Orléans.
COTON.
Marché de la Nouvelle-Orléans.

Marché de la Nouvelle-Orléans.
COTON.
Marché de la Nouvelle-Orléans.

Marché de la Nouvelle-Orléans.
COTON.
Marché de la Nouvelle-Orléans.

Marché de la Nouvelle-Orléans.
COTON.
Marché de la Nouvelle-Orléans.

Marché de la Nouvelle-Orléans.
COTON.
Marché de la Nouvelle-Orléans.

Marché de la Nouvelle-Orléans.
COTON.
Marché de la Nouvelle-Orléans.

Marché de la Nouvelle-Orléans.
COTON.
Marché de la Nouvelle-Orléans.

Bulletin Commercial.

Mercredi, 21 septembre 1898.
COTON.
Marché de la Nouvelle-Orléans.

Marché de la Nouvelle-Orléans.
COTON.
Marché de la Nouvelle-Orléans.

Marché de la Nouvelle-Orléans.
COTON.
Marché de la Nouvelle-Orléans.

Marché de la Nouvelle-Orléans.
COTON.
Marché de la Nouvelle-Orléans.

Marché de la Nouvelle-Orléans.
COTON.
Marché de la Nouvelle-Orléans.

Marché de la Nouvelle-Orléans.
COTON.
Marché de la Nouvelle-Orléans.

Marché de la Nouvelle-Orléans.
COTON.
Marché de la Nouvelle-Orléans.

Marché de la Nouvelle-Orléans.
COTON.
Marché de la Nouvelle-Orléans.

Marché de la Nouvelle-Orléans.
COTON.
Marché de la Nouvelle-Orléans.

Marché de la Nouvelle-Orléans.
COTON.
Marché de la Nouvelle-Orléans.

Marché de la Nouvelle-Orléans.
COTON.
Marché de la Nouvelle-Orléans.

Marché de la Nouvelle-Orléans.
COTON.
Marché de la Nouvelle-Orléans.

Job lots, plus élevés pour les exicans

Job lots, plus élevés pour les exicans.
Job lots, plus élevés pour les exicans.

Job lots, plus élevés pour les exicans.
Job lots, plus élevés pour les exicans.

Job lots, plus élevés pour les exicans.
Job lots, plus élevés pour les exicans.

Job lots, plus élevés pour les exicans.
Job lots, plus élevés pour les exicans.

Job lots, plus élevés pour les exicans.
Job lots, plus élevés pour les exicans.

Job lots, plus élevés pour les exicans.
Job lots, plus élevés pour les exicans.

Job lots, plus élevés pour les exicans.
Job lots, plus élevés pour les exicans.

Job lots, plus élevés pour les exicans.
Job lots, plus élevés pour les exicans.

Job lots, plus élevés pour les exicans.
Job lots, plus élevés pour les exicans.

Job lots, plus élevés pour les exicans.
Job lots, plus élevés pour les exicans.

Job lots, plus élevés pour les exicans.
Job lots, plus élevés pour les exicans.

Job lots, plus élevés pour les exicans.
Job lots, plus élevés pour les exicans.

VINS ET LIQUEURS

VINS ET LIQUEURS.
VINS ET LIQUEURS.

VINS ET LIQUEURS.
VINS ET LIQUEURS.

VINS ET LIQUEURS.
VINS ET LIQUEURS.

VINS ET LIQUEURS.
VINS ET LIQUEURS.

VINS ET LIQUEURS.
VINS ET LIQUEURS.

VINS ET LIQUEURS.
VINS ET LIQUEURS.

VINS ET LIQUEURS.
VINS ET LIQUEURS.

VINS ET LIQUEURS.
VINS ET LIQUEURS.

VINS ET LIQUEURS.
VINS ET LIQUEURS.

VINS ET LIQUEURS.
VINS ET LIQUEURS.

VINS ET LIQUEURS.
VINS ET LIQUEURS.

VINS ET LIQUEURS.
VINS ET LIQUEURS.